

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la prise du contrôle exclusif indirect par la société "International Schools Partnership Limited" de la société "Groupe Charles Peguy Privé SARLAU" et de ses filiales "Graines d'Enfance SARL" et "Graines d'Elite Privé SARL", à travers l'acquisition de 100% de leurs parts sociales et des droits de votes y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et personnes concernées :**

- **L'acquéreur:** "International Schools Partnership Limited";
- **Les cibles :** "Groupe Charles Peguy Privé SARLAU" et ses filiales "Graines d'Enfance SARL" et "Graines d'Elite Privé SARL".

**Nature de l'opération :**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteur économique concerné :**

- Marché de l'enseignement scolaire privé.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 janvier 2024

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu une notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif par la société "International Schools Partnership Limited" à travers sa filiale "ISP Morocco Limited", de la société "Groupe Charles Peguy Privé SARLAU" et de ses filiales "Graines d'Enfance SARL" et "Graines d'Elite Privé SARL".

"International Schools Partnership Limited" est un groupe mondial d'établissements scolaires dont le siège social est situé à Londres, en Angleterre. Le groupe est actif dans la prestation des services éducatifs et d'enseignement à destination des jeunes depuis le jardin d'enfants jusqu'au lycée.

"Groupe Charles Peguy SARLAU" est une société à responsabilité limitée à associé unique, basée à Casablanca. Elle est spécialisée dans la prestation des services d'enseignement. Ses deux filiales "Graines d'Enfance SARL" et "Graines d'Elite Privé SARL" offrent respectivement des services d'enseignement préscolaires et des services d'enseignement élémentaires et secondaires.

Fait à Rabat, le 21 décembre 2023